

# PROCES-VERBAL DU MARDI 12 AVRIL 2022 – 19 h 30

	Norguet Sylvie Président de séance	Breton Patrice	Pain Stéphane	Desvaux Philippe	Moyer Franck	Bertin Cyrille
Présent Absent Excusé Pouvoir						x Norguet S.
	Corbin Martine	Provost Annick	François Elodie	Lucas Thierry	Wojnar Loïc	
Présent Absent Excusé Pouvoir						

**Secrétaire de séance :** Monsieur Desvaux Philippe

## **Ordre du jour :**

- 1) Choix des entreprises – voirie VC N°9
- 2) Tour de garde des élections législatives 12 et 19 juin 2022
- 3) Accès au droit et aux services – Dispositif de visioconférence avec les impôts
- 4) Délégués Val Dem et Syndicat Mixte du Pays Vendômois
- 5) Pour information récapitulatif annuel indemnités des élus locaux 2021
- 6) Reprise des concessions non renouvelées
- 7) Questions diverses

### **1) Choix des entreprises – voirie VC N°9**

La commission d'appel d'offres s'est réunie ce même jour à 19 h en présence de M. Couty (Viatic) qui a présenté ses analyses suite au dépôt des offres. 5 entreprises ont répondu : Minier, Eurovia, Chavigny TP, Colas France, Pigeon. La commission propose de retenir l'entreprise Colas France pour un montant de 100 199,64 € HT. Après avoir délibéré, les membres présents décident de retenir l'entreprise proposée par la commission.

### **2) Tour de garde des élections législatives 12 et 19 juin 2022**

**12 juin 2022**

	ENVELOPPES	URNE	EMARGEMENT
<b>8 h – 13 h</b>	FRANÇOIS Elodie	NORGUET Sylvie	PAIN Stéphane
<b>13 h – 18 h</b>	CORBIN Martine	DESVAUX Philippe	BRETON Patrice

**19 juin 2022**

	ENVELOPPES	URNE	EMARGEMENT
<b>8 h – 13 h</b>	MOYER Mathieu	NORGUET Sylvie	MOYER Franck
<b>13 h – 18 h</b>	PROVOST Annick	LUCAS Thierry	WOJNAR Loïc

M. Bertin Cyrille remplaçant.

### **3) Accès au droit et aux services – Dispositif de visioconférence avec les impôts**

*Les services des impôts nous proposent de mettre à disposition de la commune un ordinateur portable pour que les administrés puissent faire de la visioconférence avec leurs services pour les aider dans les démarches.*

Vu la convention relative à l'acquisition et au financement de matériels informatiques dans le cadre du projet de déploiement de la visioconférence au profit des publics éloignés du numérique intervenue entre l'Etat, la direction départementale des finances publiques et Territoires Vendômois ;

Considérant que dans le cadre du déploiement du dispositif de visioconférence avec les agents des impôts dans les mairies des communes parties-prenantes, Territoires Vendômois a acquis des matériels informatiques qui seront cédés gracieusement aux communes, par le biais d'un acte de cession intervenant après délibérations concordantes des communes et de la Communauté.

Considérant que la commune de Villiersfaux a souhaité disposer des matériels informatiques nécessaires à l'accueil de rendez-vous en visioconférences des usagers avec les services des impôts ;

Le conseil municipal décide :

- D'approuver les termes de l'acte de cession à intervenir entre Territoires Vendômois et la commune de Villiersfaux
- D'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de cession après délibérations concordantes de la commune et de la Communauté, et tout document ou acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

#### 4) Délégués Val Dem et Syndicat Mixte du Pays Vendômois

Le conseil municipal nomme les délégués suivants pour :

- Val Dem : M. Desvaux Philippe délégué titulaire, M. Breton Patrice délégué suppléant
- Syndicat Mixte du Pays Vendômois : Mme Norguet Sylvie titulaire, M. Moyer Franck suppléant

#### 5) Pour information récapitulatif annuel indemnités des élus locaux 2021

Madame le Maire présente le tableau récapitulant les indemnités brutes en euros perçues par les élus en 2021.

ELUS	NOM PRENOM	INDEMNITE BRUTE ANNUELLE
MAIRE	MME NORGUET SYLVIE	11 901,57 €
1ER ADJOINT	M. BRETON PATRICE	3 733,82 €

#### 6) Reprise des concessions non renouvelées

Pour information. Les terrains concédés pour 15, 30 ou 50 ans peuvent faire l'objet de renouvellement de la part des concessionnaires et leurs ayants droits pendant les deux années suivant la date d'expiration de la période de concession. A l'expiration de ce délai, si le renouvellement n'est pas intervenu, l'emplacement peut être repris par la commune. La commune n'a pas à en aviser les familles.

4 tombes trentenaires et cinquantenaires étaient à échéance. 2 concessions ont été renouvelées et 2 familles ne souhaitent pas renouveler. Nous allons donc procéder à la reprise de ces 2 concessions. Nous sommes en attente du devis.

#### 7) Questions diverses

- Travaux église : le 12 avril 2022, les actes d'engagement ont été signés avec les entreprises. Les travaux vont débuter mi-mai environ et se faire en 2 phases (2022 et 2023).
- Cérémonie du 8 mai – Rassemblement devant la mairie à 11 h. Défilé au monument aux morts. Vin d'honneur à l'issue de la cérémonie aux participants.
- Cimetière : il faudrait modifier l'organisation des déchets et trier. Une ou deux poubelles plus petites vont être mises.
- La Fontaine : une journée nettoyage va être organisée à La Fontaine. En même temps un tour de la commune sera fait pour que chacun connaisse les limites de la commune.
- M. Lucas doit boucher le trou rue de la Brisse.

Séance levée à 21 h

Le secrétaire de séance,  
M. Desvaux Philippe,

Le Maire  
Mme Norguet Sylvie

Affiché le 5/04/2022

